



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Fondation Édouard et Maurice Sandoz décernera en 2026 sa bourse de création artistique dotée d'un montant de 100'000 CHF dans le domaine de la sculpture.

Pully, le 12 novembre 2025 – Une bourse de création dotée d'un montant de 100'000 francs suisses récompense chaque année un·e artiste qui aura convaincu le Jury du Prix FEMS de l'intérêt de son projet. Le prix est décerné à un·e artiste dans le domaine, tour à tour, de la sculpture, de la littérature, et de la peinture. En 2026, Prix FEMS sera décerné dans le domaine de la sculpture à un projet inédit respectant les contraintes techniques de la taille sur pierre et de la représentation figurative, et proposant une variation autour du thème :

Moelleux

La Fondation Édouard et Maurice Sandoz (FEMS), créée en 1982, est établie à Pully. Elle poursuit exclusivement des buts artistiques et culturels. Si le paysage culturel suisse est familier des prix de consécration, les encouragements à la création sont plus rares. Le Prix FEMS – institué depuis 1996 en mémoire des deux frères artistes et mécènes Édouard et Maurice Sandoz – a pour but de permettre à un·e artiste de franchir un pas décisif dans sa carrière en lui offrant à la fois un soutien financier pour réaliser un projet d'envergure et une promotion de son travail. Le Prix FEMS est ouvert à tout·e artiste suisse ou résidant en Suisse depuis plus de cinq ans, sur présentation d'un dossier **rédigé conformément au règlement du Prix**. Il récompensera un projet inédit et original, sur le thème imposé. **Le délai de remise des dossiers pour le Prix FEMS 2026 est fixé au 28 février 2026.**

Le Prix FEMS est décerné par un Jury permanent composé de descendants d'Édouard Marcel et de Maurice Yves Sandoz. Il est aidé dans son choix par un Jury invité, renouvelé chaque année, qui a pour tâche d'évaluer et de retenir parmi les dossiers reçus ceux qu'il présentera à la décision du Jury permanent. Ce Jury invité est composé de personnes choisies par la FEMS en fonction de leur compétence dans les domaines d'attribution du Prix, de leur culture, de leur honnêteté intellectuelle et de leur indépendance. Réuni sous la présidence de M. François Landolt, le Jury invité 2026 sera composé de M^{me} Anouck Darioli, M^{me} Marie-José Imsand, M^{me} Marina Landolt, M^{me} Paola Landolt Haller, M. Olivier Trebosc, M. Alfred van Lelyveld.

Le lauréat du Prix FEMS – celui de cette édition sera désigné courant 2026 – s'engage à mener à terme dans un délai d'une année le projet pour lequel il a été distingué. Durant l'année de son Prix, l'artiste lauréat bénéficiera d'un suivi destiné à promouvoir son œuvre.

Pour tout complément d'information :

Fondation Édouard et Maurice Sandoz

Avenue Général-Guisan 87

1009 Pully

+41(0)21 721 19 25 / www.fems.ch / info@fems.ch

Personne de contact : M^{me} Marie-Laure Monney